

Concours "Cap sur Marseille"**Plaidoyer pour l'eau**

Le surnom de la Terre, n'est-il pas la « **planète bleue** » ? En effet, l'eau est en abondance sur sa superficie, mais seule une part limitée est directement disponible pour la consommation. 70 % de la surface terrestre est recouverte d'eau, mais 97 % de celle-ci est impropre à la consommation, car elle est salée. Sur les 3 % restants, 79 % sont constitués par les calottes glaciaires et les glaciers, 20,5 % sont composés par les nappes souterraines et seulement 0,5 % sont des eaux de surface.

L'eau est presque aussi ancienne que notre planète. Elle est apparue il y a 3 ou 4 milliards d'années. **Sa quantité est stable, c'est toujours la même eau qui circule sur terre.** Cependant, elle est très inégalement répartie sur la surface du globe. Comme pour d'autres richesses, peu de pays se partagent beaucoup. Les zones tempérées et intertropicales sont les régions les plus arrosées. Les différences de précipitations influencent énormément les réserves de chaque pays.

En Europe, l'eau n'est pas un problème, car on y trouve abondamment les trois grands types de milieux aquatiques que sont les **eaux courantes** (torrents, ruisseaux, rivières, fleuves), les **eaux stagnantes** (lacs, mares, étangs) et les **eaux souterraines** (nappes phréatiques, grottes).

La Belgique possède de nombreuses sources dont la majorité est située en Wallonie. On dénombre près de 12 000 cours d'eau de toutes tailles dans cette région. Son capital en eau douce se chiffre à 13 milliards de m³ d'eau par an, soit 260 fois le volume des barrages de la Gileppe et d'Eupen réunis. La plus grande partie de ce capital est constituée par les précipitations dont la moitié s'évapore dans l'atmosphère et l'autre moitié rejoint les cours d'eau et les nappes d'eau souterraines. La Wallonie est un important réservoir d'eau pour la distribution en Belgique. Plus de 160 millions de m³ d'eau sont exportés dans les différentes régions de notre pays fournissant plus de 2,5 millions d'habitants hors de Wallonie. **La moitié de l'eau potable puisée en Wallonie est envoyée en Flandre et à Bruxelles.**

La totalité des cours d'eau wallons appartient à 4 bassins fluviaux (zone dans laquelle toute l'eau de pluie ruisselle vers un même cours d'eau) : la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Seine. Ces bassins résultent du relief et ne se soucient pas des frontières communales, provinciales, régionales ou nationales. Chaque bassin est subdivisé en sous-bassins, au nombre de 15 en Région wallonne.

Notre eau de consommation résulte d'un circuit perpétuel constitué par :

1) **Le captage** provient à 80 % des nappes phréatiques alimentées par les précipitations et filtrées par différentes couches de roches qui la débarrassent naturellement de ses impuretés. Sa qualité naturelle chargée de minéraux varie donc en fonction des sols qu'elle traverse. Le captage des 20 % restants est fourni par les eaux de surface prélevées essentiellement dans les barrages de la Vesdre et de la Gileppe où elles sont stockées ou dans la Meuse à Tailfer (Lustin).

2) **Le transport** est assuré par des conduites vers des centres de traitement où elle est analysée et modifiée pour s'assurer de sa potabilité.

3) Pour **la distribution**, l'eau est acheminée à travers un réseau de canalisation jusqu'aux usagers. Elle peut aussi être stockée provisoirement dans des châteaux d'eau avant d'être distribuée.

4) Après utilisation, l'eau est recueillie par les égouts qui les dirigent vers des collecteurs

qui les amènent vers **les stations d'épuration** où elles sont dépolluées par plusieurs traitements et retournent ensuite à la nature.

En Wallonie, la qualité de l'eau est vérifiée à chaque instant ; c'est le produit alimentaire le plus contrôlé en Belgique grâce à des normes de qualité très rigoureuses. De nombreuses analyses doivent satisfaire aux normes strictes imposées par la **Région wallonne** et **l'Organisation mondiale de la santé**. On se soucie aussi du confort du consommateur tant au niveau de la couleur, mais aussi du goût.

Contre la pollution, la Région wallonne, avec l'aide des différentes sociétés de production d'eau, a établi des réglementations sévères en matière de collecte et d'épuration des eaux usées. On retrouve ces réglementations dans le **Plan d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographiques (PASH)**. Cela permet une plus grande cohérence en matière d'épuration et clarifie la situation de chaque Wallon par rapport à l'assainissement de ses eaux usées.

De plus, les pouvoirs publics ont pris conscience des dangers qui pèsent sur nos milieux aquatiques. Ils ont mis en place une politique et des moyens pour la gestion et la protection de nos ressources en eau. Des intercommunales et des associations se mobilisent activement dans ce domaine. Tous ces acteurs peuvent se rencontrer dans des **Contrats de rivières** pour élaborer ensemble des actions de protection des ressources en eau.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue entre les riverains et utilisateurs de nos rivières. Il consiste à réunir tous les acteurs d'un même bassin ou sous-bassin hydrographique (citoyens, associations, agriculteurs, écoles, entreprises, pouvoirs publics...) afin qu'ils concilient les multiples fonctions et usages des cours d'eau. Pour cela, ils définissent collectivement un programme d'actions pour protéger, restaurer et valoriser les cours d'eau et leurs abords ainsi que les ressources en eau du bassin.

Récemment, la politique wallonne de l'eau a été renforcée pour assurer une gestion plus complète de l'eau. Cette nouvelle orientation découle de la **Directive-cadre sur l'Eau**, élaborée par l'Union européenne. Cette Directive-cadre sur l'Eau s'est fixé comme objectif ultime le « bon état quantitatif et qualitatif » de toutes les ressources en eau avant décembre 2015. Il repose sur :

- la **prévention** de toute détérioration et la restauration des eaux de surface ainsi que la réduction de la pollution due au rejet et émission de substances dangereuses ;
- la **protection** et **restauration** de toutes les eaux souterraines, la limitation des rejets de polluants et la garantie d'un équilibre entre les captages et le renouvellement des eaux souterraines ;
- la **préservation** des zones protégées (captage d'eau, protection des espèces aquatiques...).

Dans cette loi européenne, l'eau n'est pas considérée comme un bien commercial, mais comme un patrimoine commun qu'il faut absolument défendre et protéger pour l'intérêt de tous.

L'eau, cette molécule si importante pour notre vie va peut-être un jour disparaître ou être inutilisable tant elle sera polluée. Si celle-ci venait à disparaître ou être inconsommable, la vie disparaîtrait en peu de temps. L'eau est et sera toujours le bien le plus précieux sur Terre, la protéger est très important. **En tant que citoyen wallon, je suis fier de ce qu'entreprend ma région pour la préserver.**